



Compte-rendu FO de la rencontre informelle avec le Préfet de région du 19 septembre 2019

Nous étions 16 membres de 5 Organisations syndicales (OS) dont CGT, FO, Solidaires, FSU et CFDT ainsi que 16 personnes formant les différentes Administrations territoriales présentes en CAR (Comité de l'Administration régionale) mais il manquait le département de la Somme et notamment son représentant, Mme la Préfète.

Propos préalables du Préfet et de la SGAR (secrétariat général aux affaires régionales) :

M. le Préfet nous informe qu'il nous réunit pour une information préalable et transversale mais que le cadre réglementaire du dialogue social est le Comité Technique de chaque service. Il nous précise que nous aurons l'occasion de nous rencontrer pour la création des Cités Administratives (Amiens-Lille). A ses yeux, il serait important qu'il y ait une instance formelle de dialogue social transversal. Il indique que certaines OS ont demandé à ce que ce dialogue se déroule dans un cadre formel. Il n'y est pas opposé, mais cela doit se faire par décret. Néanmoins, il est favorable pour servir de cadre expérimental en Hauts-de-France.

La réorganisation se décline en quelques actes simples :

- Le pôle de la Cohésion Sociale a vocation à éclater entre 2 pôles : Jeunesse/Sports et Éducation Nationale. Cela va se décliner par la mise en place au niveau départemental d'une DDICS (Direction Départementale de l'Insertion et de la Cohésion Sociale) pour travailler sur l'intégration, l'insertion et la cohésion sociale (loi JL Borloo 2005...)
- Suite aux effets de la numérisation et au besoin d'un maintien de service public de proximité, il y aura la mise en place de maisons de service au public. Il n'y aura pas de discussion de principe mais des discussions sur les modalités de création.

La SGAR rappelle les textes qui sont sortis cet été :

- En juillet sur les maisons France services
- En août sur les Secrétariats Généraux Communs

Une contribution des Préfets de département et des Directeurs des Services régionaux a été faite sur le sujet

Il y a eu création de GT (groupe de travail) sur le service public de l'insertion. Ce Groupe de Travail constitué de 2 co pilotes (Directe et Jeunesse/Sports) a été réuni 3 fois.

Un autre GT DRJSCS et Rectorat avec services départementaux a fait un état des lieux des missions et des organisations. Les cadrages nationaux ne sont pas encore connus.

Le Préfet doit élaborer un Livre blanc pour fin octobre.

Les GT sur les SGC (Services Généraux Communs) ont fait l'objet d'échanges informels.

Une plate-forme inter-services a été créée afin d'identifier les services travaillant sur les domaines : Eau - Environnement - Habitat indigne - Maritimes et littoral (enjeux dans le contexte du brexit) afin de travailler de manière plus coordonnée.

Sur les Maisons France Services, il est demandé aux Préfets de département de faire remonter les MFS labellisables au 1er janvier 2020 ainsi qu'un point sur les Maisons de Service Au Public (MSAP) existant déjà. La possibilité est offerte de créer des MFS itinérantes, certaines rattachées à des maisons existantes.

De même, un travail est mené sur l'émergence et la concrétisation des projets sur la réflexion par rapport à l'ingénierie territoriale en cohésion avec les Maisons France Services.

La PFRH a été dotée d'un nouveau fonds nommé Fonds d'accompagnement de la Fonction Publique. Celui-ci est doté de plusieurs centaines de milliers d'euros (400 000 euros seraient une avance pour les HdF). La PFRH continuera de proposer l'accompagnement des projets (à signaler les journées de la mobilité) et l'accompagnement des agents, en particulier des cadres. Toute idée d'utilisation de cette enveloppe sera la bienvenue et celle-ci sera à faire financer avant le 31 octobre. Les réunions de concertation informelles ont vocation à être tenues au niveau National, Régional et Départemental.

Les Organisations syndicales ont dénoncé la création de MFS pour vaincre la désertification alors même que l'État continue à détruire le Service Public de Proximité là où il existe encore. Le cas du plan mis en place actuellement à la DGFIP en est l'exemple criant. En début de semaine, près de 40% des collègues des Finances étaient en grève en HdF contre cette réforme.

Ils ont également dénoncé l'absence totale de prise en compte des Conditions de Travail des agents dans tous les textes qui nous sont fournis. Le procès de France Télécom devrait pourtant montrer l'exemple à ne pas suivre.

Réponse : Le préfet considère que les MFS sont l'avenir de la fonction publique. Sur la création des Maisons France Service, son idée étant d'en créer le plus possible surtout si elles sont mobiles. Les agents de préfectures, compétents et concernés, après un travail de formation et sur leurs fiches de poste pourront par exemple se rendre dans les EHPAD afin de rendre un service à l'usager. Il faut projeter les fonctionnaires dans des endroits où cela n'existe pas aujourd'hui. Il faudra toutefois une vigilance sur la valeur ajoutée et avoir un accès numérique. Il faut un vrai service avec de vrais professionnels sur rendez-vous.

Les OS informent le Préfet sur la difficulté de plus en plus grande de se former depuis la création des nouvelles régions, de par des formations éloignées du lieu de service des agents.

Réponse : Pour le Préfet, tout ce qui peut être fait pour faciliter l'accès à la formation doit être fait. Si des formations se tiennent à plusieurs heures de route journalière de la formation, on ne peut pas considérer qu'une formation est à disposition.

Les OS ont interpellé le Préfet sur le schéma directeur immobilier et ont demandé un calendrier avec des dates d'échéance et de réunions. Actuellement sur les Hauts-de-France, plusieurs projets sont en cours. La création des cités administratives de Lille et d'Amiens et d'une MFS à Avesnes/Helpes, la restauration de la cité administrative de Soissons. Ils ont informé d'un manque de communication en particulier sur les projets d'Amiens et de Soissons. Ils ont également dénoncé le fait que les agents de la DGFIP actuellement en poste à la cité administrative ne recevraient pas le questionnaire qui va être diffusé aux agents des services concernés.

Les réponses :

Sur Amiens, les services qui seront mis en place sont, le parking, la cantine et la crèche, c'est un engagement. Toutefois, il faut parler de service rendu à l'agent, on veut le service quelque soit le moyen dont il est rendu de manière interne ou externalisée.

Sur Soissons, le Préfet de l'Aisne nous informe qu'il y a quelques mois nous n'avions pas les crédits pour rénover la cité et y accueillir d'autres services. Nous disposons aujourd'hui d'une enveloppe pour moderniser la cité. Aurait vocation à y venir l'antenne de la DDT, l'UD de la DREAL et la Protection judiciaire de la jeunesse . Selon le Préfet les personnels ont connaissance des informations.

Sur Lille, le DRFIP indique qu'il ne sait pas à ce jour, en raison de la réorganisation en cours, quels agents seront concernés par la nouvelle cité administrative, il a donc décidé de ne pas adresser le questionnaire aux agents actuellement en poste à la cité actuelle. Pour le Préfet, il s'agit d'un désaccord de temporalité, il considère qu'on n'est pas à quelques semaines sur le sujet. Les agents de la DRFIP seront destinataires du questionnaire quand ils seront connus, pour la fin de l'année.

Les OS dénoncent que les CT et CHSCT des services concernés n'ont pas été informés et donc pas pu se prononcer.

Le Préfet de région demande à ce que des réunions informelles et formelles aient lieu dans chaque service concerné et ce sur tous les projets immobiliers.

Les OS demandent une information sur les sujets de déconcentration.

Le Préfet indique qu'il a fait des propositions de déconcentration des Services de l'État sur Amiens, le Nord et le bassin Minier...sans en préciser lesquels.

Sur les Services Généraux Communs, les OS ont mis en garde le Préfet sur les difficultés d'utilisation des outils numériques entre les divers ministères. Ils ont demandé si les services régionaux étaient inclus dans la création de ces SGC et ont indiqué que le niveau National réclamait des SGC sur un même site. Ils ont dénoncé le manque d'information et la difficulté pour les agents à se projeter et à adhérer à cette création.

Réponse du Préfet : Les Services Régionaux ne sont pas concernés.. A ce stade je comprends que les agents n'arrivent pas à se projeter il n'y a d'ailleurs pas d'arbitrage sur le contenu Sur le numérique les questions se posent déjà, demain il faut que les outils soient mis en place, ainsi que les connexions informatiques. La DINSIC y travaille, les sujets sont parfaitement identifiés et nous y travaillons avec nos experts. Pour le moment est prévu une implantation physique du SGC à Laon en DDT. Pour ce qui concerne le Nord, il faut être pragmatique, les services auront vocation à être regroupés et pas forcément uniquement le SGC lors de l'implantation de l'ensemble des services dans la nouvelle cité administrative à Lille.

Pour conclure, le Préfet nous informe que l'élaboration du livre blanc est aujourd'hui à l'état de plan. Une réunion aura lieu le 18 octobre avec les OS avant la remontée du livre blanc où il nous sera fait part des idées et le plan que ce livre blanc retracera. Nous aurons à cette occasion la possibilité de faire remonter nos remarques et points d'alerte. A l'issue de cette réunion, il nous laissera le temps de la réaction (une semaine...)et annexera nos contributions.

**JENOUS
SERVICE PUBLIC TOUS AVEC FO!**